



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/43
22 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts
du RID et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

Berne, 8-11 septembre 2009 et
Genève, 14-18 septembre 2009
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

NORMES

Informations sur les travaux en cours au CEN

Communication du Comité européen de normalisation (CEN)^{1, 2}

1. Comme cela avait été convenu à la session de septembre 2005, le consultant du CEN informera la Réunion commune des travaux en cours au CEN sur l'élaboration de normes auxquelles devrait renvoyer le RID/ADR/ADN.
2. Le paragraphe 6 c) du rapport de la dernière session (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/114) prévoit la possibilité de réexaminer la question d'un renvoi éventuel à la norme EN 15551

¹ Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1, activité 02.7 c)).

² Document diffusé par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) sous la cote OTIF/RID/RC/2009/43.

dans le cadre des efforts visant à remplacer les fiches UIC dans le RID. En concertation avec l'organisme de normalisation responsable de l'évolution de la norme EN 12663-2 (Applications ferroviaires – Prescriptions de dimensionnement des structures de véhicules ferroviaires – Partie 2: wagons) et compte tenu de l'état d'avancement du texte final de cette norme, nous proposons l'amendement ci-dessous. On suppose que la norme EN 12663-2 sera adoptée en temps utile, avant que le Comité d'experts du RID adopte pour sa part la version 2011 du RID. Le texte de la norme EN 12663-2 est en cours d'élaboration pour pouvoir être envoyé aux délégués.

3. Dans la disposition spéciale TE 22 de la sous-section 6.8.4 du RID, supprimer la dernière phrase et la note 19, et ajouter une phrase ainsi conçue:

«Les prescriptions de la présente disposition sont respectées si le wagon-citerne est équipé de tampons conformes aux prescriptions du paragraphe 7 de la norme EN 15551:2009 et si la caisse du wagon satisfait aux paragraphes 6.3 et 8.2.5.3 de la norme prEN 12663-2:2009.».

4. En ce qui concerne les paragraphes 7 et 8 du rapport de la dernière session, relatifs à un éventuel renvoi à la norme EN 15507:2008 dans les chapitres 6.1 et 6.5, et compte tenu des résultats de la réunion intersessions d'un groupe de travail informel, qui s'est tenue le 15 juin à Berlin (voir document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/45), il est proposé de réexaminer les amendements ci-dessous, qui avaient été précédemment proposés par European Plastic Converters (EuPC):

a) Ajouter au dernier alinéa du paragraphe 6.1.5.2.5 une phrase ainsi conçue:

«La norme EN 15507:2008 (Emballage – Emballages pour le transport des marchandises dangereuses – Essais comparatifs de diverses qualités de polyéthylène) est considérée comme une procédure équivalente agréée.».

b) Ajouter au dernier alinéa du paragraphe 6.5.6.3.4 une phrase ainsi conçue:

«La norme EN 15507:2008 (Emballage – Emballages pour le transport des marchandises dangereuses – Essais comparatifs de diverses qualités de polyéthylène) est considérée comme une procédure équivalente agréée.».

5. Aucun nouveau point n'a été ajouté au programme de travail. Cependant, les comités techniques du CEN ont – dans le cadre de l'examen systématique qui a lieu tous les cinq ans – décidé soit de réviser leurs normes pour tenir compte du progrès technique, soit d'examiner les observations faites par les membres du groupe de travail des normes de la Réunion commune, soit de n'apporter aucune modification aux normes. Les versions révisées sont ou seront soumises au Groupe de travail des normes pour qu'il établisse des propositions concernant les modifications des renvois.

6. Les membres de la Réunion commune sont priés d'en informer leurs organismes nationaux de normalisation et de les encourager à participer aux processus de normalisation et de révision.

7. Depuis la dernière session (mars 2009), trois projets de normes ainsi que des évaluations faites par le consultant du CEN ont été mises à la disposition des membres de la Réunion commune, aux fins de consultation, sur un site Web CEN réservé à cet effet. Ces projets de normes en sont au stade 2 du processus d'approbation. Les membres de la Réunion peuvent envoyer leurs observations en utilisant le formulaire joint en annexe (en anglais seulement) au consultant du CEN (karol-wieser@yahoo.de) avant la fin juillet 2009.

8. Toutes les observations reçues seront regroupées dans une version révisée du présent document qui sera à nouveau distribuée et examinée par le Groupe de travail des normes de la Réunion commune lors de la session de septembre 2009.

Annexe

[ENGLISH ONLY]

A. Standards at Stage 2: Submitted for Public Enquiry Dispatch from CEN on 27. May 2009

prEN 15888	Transportable gas cylinders – Cylinder bundles – Periodic inspection and testing		Where to refer in ADR/RID: 6.2.4.2	Applicable sub-sections and paragraphs: No relevant provisions	
<p>CEN consultants assessment dated 4.5.2009</p> <p>Summary of conclusions:</p> <p><i>Except for some terms, prEN 15888 complies with the requirements of ADR/RID on bundles of cylinders. It should be promoted to the formal vote stage.</i></p> <p><i>Improvements are required to align some wording with ADR/RID, to achieve consistency with EN 14189 and to remove editorial deficiencies.</i></p> <p><i>EN 15888 is considered to be a candidate for reference in ADR/RID.</i></p> <p><i>It is noted that ADR/RID fail to include some essential requirements to which clauses of the standard could be related..</i></p> <p>Proposed follow-up action:</p> <p><i>EN 15888 is considered to be a candidate for reference in ADR/RID, subsection 6.2.4.2. This judgment is due to the fact that EN 13769 on the design of cylinder bundles is already referenced and the reference would be a valuable contribution and supplement of the regulations, the more as ADR/RID fail to include essential requirements on the subject.</i></p> <p><i>This standard is therefore proposed to be discussed by the Standards Working Group of the Joint Meeting as a possible reference in ADR/RID.</i></p>					
Comments from members of the Joint Meeting:					
Country	Clause No.	Comment (justification for change)	Proposed change	Comment from CEN Consultant	Comment from WG Standards

prEN ISO 11114-1:2009	Transportable gas cylinders - Compatibility of cylinder and valve materials with gas contents - Part 1: Metallic materials (ISO/DIS 11114-1:2009)		Where to refer in ADR/RID: 6.2.4	Applicable sub-sections and paragraphs: 6.2.1.2	
CEN consultants assessment dated 8.5.2008					
Summary of conclusions: <i>The text of this version of prEN ISO 11114-1:2009 conforms to the provisions of ADR/RID. It should be promoted to the formal vote stage.</i>					
Proposed follow-up action: <i>This standard needs to be discussed by the STD's WG as an updated reference in subsection 6.2.4 ADR/RID.</i>					
Comments from members of the Joint Meeting:					
Country	Clause No.	Comment (justification for change)	Proposed change	Comment from CEN Consultant	Comment from WG Standards

prEN ISO 11114-3:2009	Transportable gas cylinders - Compatibility of cylinder and valve materials with gas contents – Part 3: Autogenous ignition test for non-metallic materials in oxygen atmosphere (ISO 11114-3:2009)		Where to refer in ADR/RID: 6.2.4	Applicable sub-sections and paragraphs: 6.2.1.2	
<p>CEN consultants assessment dated 8.5.2008</p> <p>Summary of conclusions: <i>The text of this version of prEN ISO 11114-3:2009 conforms to the provisions of ADR/RID. It should be promoted to the formal vote stage. The Joint Meeting need to decide whether this Part shall be taken into reference in addition to the other three Parts of the standard.</i></p> <p>Proposed follow-up action: <i>This standard needs to be discussed by the STD's WG as a candidate to be referenced in subsection 6.2.4 ADR/RID. If a reference is denied then the existing reference to Part 4 is questioned.</i></p>					
Comments from members of the Joint Meeting:					
Country	Clause No.	Comment (justification for change)	Proposed change	Comment from CEN Consultant	Comment from WG Standards

B. Standards at Stage 23: Submitted for Formal vote

Prepared to be dispatched by CEN

prEN 12663-2		Railway applications - Structural requirements of railway vehicle bodies - Part 2: Freight wagons	Where to refer in RID: 6.8.4, TE 22	Applicable sub-sections and paragraphs:	
To be assessed by CEN consultant					
Comments from members of the Joint Meeting:					
Country	Clause No.	Comment (justification for change)	Proposed change	Comment from CEN Consultant	Comment from WG Standards
Decision of the STD's WG:		Accepted Refused Postponed	Comments		
